

ALMINKO (1930), puis HUILLERIES ET SAVONNERIES DE L'OUEST-AFRICAIN (1940-1959), Dakar

S.A., 14 juin 1930, au capital de 2.000.000 fr.

Société Alminko
(*Les Cahiers coloniaux*, 12 janvier 1931)

Siège social : 2, rue Masclary, Dakar. Capital : 2.500.000 francs. Objet : achat et vente de marchandises, importations, exportations, opérations de toute nature.

Étude de feu maître Gustave GAY, notaire à Dakar (Sénégal), 21, rue Thiers,
maître Gaétan Legouy, notaire gérant.

ALMINKO
Société anonyme au capital de 2.825.000 francs
siège social à Dakar; 17, r. de Thiès
(*Les Cahiers coloniaux*, 10 septembre 1936)

AUGMENTATION DE CAPITAL

I. — Aux termes d'une délibération prise en date du 16 juillet 1936, constatée par un procès-verbal dont copie est annexée à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement dont il sera plus loin parlé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite « Alminko » alors au capital de 2.500.000 francs, dont le siège social est à Dakar, rue de Thiès, n° 17, anciennement n° 9, a décidé :

1° Sous la première résolution, que le capital social de la Société, qui était alors de 2.500.000 francs, serait augmenté de 325.000 francs, par la création de 325 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, et que par suite, le capital serait porté à 2.825.000 francs ; que ces 325 actions nouvelles seraient à souscrire au pair et à libérer en totalité à la souscription ; qu'elles seraient, dès leur création, soumises à toutes les dispositions statutaires et participeraient avec les actions anciennes, à la répartition du solde des bénéfices à compter du 1^{er} juillet 1936 ; et, enfin, que le droit de préférence réservé aux actionnaires, conformément à l'article 7 des statuts pour la souscription des actions nouvelles serait supprimé en ce qui concerne ladite augmentation de capital.

2° sous la deuxième résolution, et sous la condition suspensive de l'augmentation de capital ci-dessus autorisée, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

Article 6. — « Le capital social est fixé à 2.825.000 francs, divisé en 2.825 actions de 1.000 francs chacune, entièrement libérées, dont 2.500.000 francs formant le capital originaire et 325.000 francs représentant l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1936. »

3° et sous la troisième résolution, de modifier ainsi qu'il suit, l'article 38 des statuts :

Article 38. — « Les convocations sont faites 16 jours francs à l'avance... (le reste sans changement) »

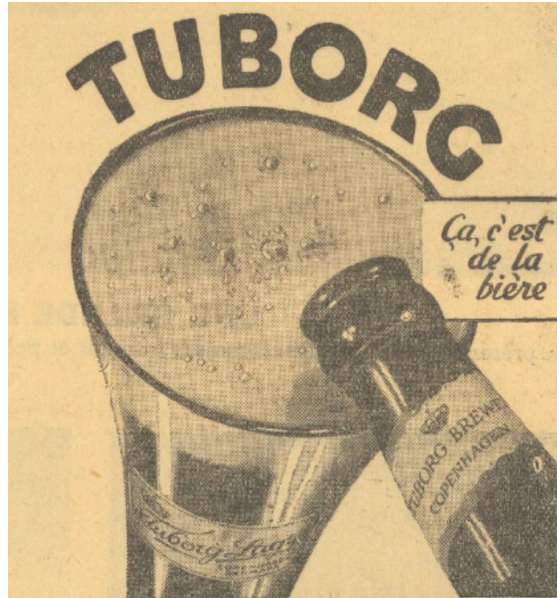
Il. — Suivant acte reçu par maître Jolivot, notaire à Marseille, le 23 juillet 1936, enregistré, auquel est demeurée annexée une copie conforme du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juillet 1936 susénoncée, M. Robert Logan Noergaard, négociant, demeurant à Marseille, 171, chemin de Montolivet (dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil d'administration de la société « Alminko », constatée par le procès-verbal authentique dressé par maître Jolivot le même jour, 23 juillet 1936, enregistré), a déclaré que les 325 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, émises en représentation de l'augmentation de capital dont il a été ci-devant parlé, avaient été souscrites en totalité par une Société dénommée audit acte, et que cette Société avait versé intégralement en espèces, une somme égale au montant des actions par elle souscrites, soit au total 325.000 francs.

.....

LEGOUY.

Pour extrait et mention :

Publicité
(Les Cahiers coloniaux, 10 septembre 1936)



ALMINKO S. A. Concessionnaire exclusif pour le Sénégal

AEC 1937/164 — « Alminko »,
17, rue de Thiès, DAKAR (Sénégal).
Téleg. : Alminko-Dakar. — ©: Boe. — R.C. Dakar 1679.
Correspondants en France : S. A. La Commerciale d'exportation et d'importation,
23, rue Edmond-Rostand, MARSEILLE.
Capital. — Société anon., fondée le 14 juin 1930, 2.500.000 fr. en 2.500 actions de
1.000 fr. libérées.
Objet. — Exportation de graines oléagineuses et tourteaux.
Exp. — Arachides et tourteaux d'arachides.
Comptoir. — Sénégal : Kaolack.
Conseil. — MM. Chr. G. Hansen ¹, présid. ; N. A. Pedersen, vice-présid. ; Robert
Logan Noergaard, Henri Durbec ², secrétaire.

Enregistrement contre Alminko et Cie

.....
suivant acte sous seing privé en date à Marseille du 1^{er} juin 1929 complété par
additif du 9 août 1929, ont été établis les statuts d'une société anonyme en formation
sous la dénomination sociale, Huileries et savonneries de l'Ouest Africain, au capital de

¹ Christian Hansen : sujet danois, administrateur-directeur de la Commerciale d'Exportation et
d'importation à Marseille (1930).

² Henri Durbec : directeur de la Compagnie générale commerciale à Marseille, filiale de The General
Commercial Company Ltd de Copenhague. Marque Alminko. Puis administrateur de la Commerciale
d'Exportation et d'importation(1930).

2.500.000 francs divisé en 2.500 actions nominatives de 1.000 francs chacune, avec siège social à Dakar et ayant pour objet la fabrication des huiles végétales et tous produits dérivant des huiles oléagineuses, l'achat des matières premières, la vente des produits manufacturés, le décortiquage des arachides ainsi que toutes autres industries.

Attendu que cette société a été définitivement constituée au mois d'août 1929 pour une durée de 99 ans ;

Attendu que par acte en date du 23 décembre 1939, au rapport de Legouy, notaire à Dakar, cette société a été transformée en société en commandite simple, devant exister entre la société anonyme Alminko comme associée en nom collectif responsable et les sieurs Durbec, Boissadan et Jacquier comme seuls commanditaires, l'acte spécifiant que la nouvelle société n'était que la continuation de la première avec les mêmes objets, durée, capital et siège, avec pour dénomination sociale « Huileries et Savonneries de l'Ouest Africain » et pour raison sociale « Alminko et Compagnie »,

Attendu que le capital social de 2.000.000 francs a été divisé en 2.600 parts d'intérêts de 1.000 francs chaque, réparties comme suit :

2.486 parts à la Société Almirko, 5 au sieur Durbec, 5 au sieur Boissadan et 4 au sieur Jacquier et qu'il a été stipulé une répartition entre les associés des bénéfices et des pertes au prorata de leurs parts d'intérêts.

Qu'enfin, aux termes des statuts, les parts d'intérêts librement cessibles entre les associés ne pourraient être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'après une autorisation accordée par décision extraordinaire des associés et suivant les formes des articles 1699 et suivants du Code civil ;

Attendu que par autre acte du 19 décembre 1940 du même notaire, la Société a été dissoute d'un commun accord entre les associés par anticipation avec effets rétroactifs au 30 juin 1940, jour de l'expiration de l'année sociale en cours ;

Que le partage auquel il a été procédé a fait ressortir une masse active de 23.867.197 francs 15, une masse passive de 13.055.609 francs 74, d'où un excédent d'actif de 10.801.696 fr. 41, qui, après un remboursement du capital social de 2.500.000 francs a laissé un boni de liquidation de 8.301.696 fr. 41 attribué pour 8.255.206 francs 92 à la Société Alminko ; pour 16.608 fr. 80 au sieur Durbec ; 16.608 fr. 39 au sieur Boissadan et 13.989 fr. 71 au sieur Jacquier.

Attendu que l'acte de dissolution ayant été enregistré à Dakar à la date du 25 décembre 1940...

1941 (25 juin) : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION EN HUILERIES ET SAVONNERIES DE L'OUEST-AFRICAIN

AVIS DE DÉCÈS

(*Le Petit Marseillais*, 22 août 1942, p. 3, bas col. 7)

La direction et le personnel de la Société Huileries et Savonneries de l'Ouest-Africain. Dakar, font part du décès accidentel, survenu le 15 août, de leur collaborateur et collègue estimé M. Henri JULLIEN. La date et l'heure des obsèques seront publiées lundi.

HUILERIES ET SAVONNERIES DE L'OUEST-AFRICAIN
(BALO, 13 octobre 1947)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.
Capital : 22.690.000 F en 22.600 actions de 1.000 F.
Siège social : à Dakar (Sénégal), 17, rue de Thiès.
Numéro d'inscription au registre de commerce : Dakar, n° 167
Agences : À Kaolack et à Ziguichor.
Usine d'huilerie et savonnerie : à Dakar, route de Hann.
Usines du décorticage : à Dakar, Kaolack et Ziguinchor.
Statuts reçus le 14 juin 1930 par M^e Georges (Pierre), notaire à Dakar par intérim, substituant M^e Gustave Gay

.....
Dénomination. — La dénomination de la société, qui était à l'origine « Alminko », a été modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1941, en celle de « Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain ».

Capital social. — 22.600.000 F. C.F.A., divisé en 22.600 actions nominatives de 1.000 F, souscrites et entièrement libérées, représentant :

- pour 2.500.000 F le capital d'origine ;
- pour 325.000 l'augmentation de capital, par souscription en numéraire, résultant de l'assemblée générale extraordinaire du 13 août 1936 ;
- pour 2.825.000 fr., l'augmentation de capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites, résultant de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1939 ;
- pour 11.500.000 fr. l'augmentation de capital, par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites, résultant de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 1945,

Il est divisé en vingt-deux mille six cents actions de mille francs chacune.

Toutes les actions jouissent des mêmes droits.

.....
But de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de la cotation éventuelle des 22.600 actions de 22.600 actions de 1.000 fr., portant les n° 1 à 22.600 et représentant l'ensemble du capital social actuel.

BILAN

Total 205.896.516 53

Un administrateur
HENRI SAUVAIRE-JOURDAN,
demeurant à Marseille, 5, boulevard Faidherbe

AEC 1951/330 — Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain (H.S.O.A.).
(Anciennement « Alminko »), 17, rue de Thiès, DAKAR (Sénégal)
Correspondants en France : S. A. La Commerciale d'exportation et d'importation, 23, rue Edmond-Rostand, Marseille. — [V. notice 192](#).

Capital. — Société anon., fondée le 14 juin 1930, 90.400.000 fr. C.F.A. 90.400 act. de 1.000 fr. ent. libérées.

Dividendes nets. — 1947 : 200 fr. C.F.A. ; 1948 : 300 fr.

Objet. — Fabrication en Afrique des huiles végétales et de savons de ménage, décorticage des arachides.

Exp. — Arachides, huiles d'arachides, savons, palmistes, tourteaux.

Usine : route de Hann, Dakar. — Comptoirs à Ziguinchor (Casamance) et à Kaolack.

Conseil. — MM. Henri Durbec, présid. ; Robert Norgaard [ou Noergaard], Henri Sauvaire-Jourdan, Rob.-J. Foine, V. Capillon, Alfred Rostand.

Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain [1956/2091]

CONSEIL : MM.

Durbec (Henri), 2091 (pdt-adm. dir. Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain).

Norgaard [ou Noergaard](Robert-Logan)[sujet danois], 2091 (adm.-dir. Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain).

Capillon (V.), 2091 (Huileries + savonn. Ouest-Afr.).

Sauvaire-Jourdan (H.), 1391 (Éts Fourrnier-Ferrier), 2091 (Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain).

Foine (Robert-J.), 2091 (Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain).

A. & J. Cordesse, H. Chausse & Cie, 2091 (Huileries et savonn. de l'Ouest-Africain).

Rabatau (Huilerie et savonnerie), 2087 (gérante Huilerie Darier de Roufio), 2091 (Huileries et savonneries de l'Ouest-Africain)..

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

MM. L. Nadreau ;

Nadreau (L.), 291 (comm. cptes Immob. et fin. afr.-SIFA), 1323 (comm. cptes EEOA), 1740 (comm. cptes Unicomer), 1778 (comm. cptes Forest. Indénié), 2091 (comm. cptes Huileries + savonn. Ouest-Afr.).

Mathieu (Robert)[fils d'Étienne], 490 (Docks industriels), 1371 (Bordelaise de prod. chim.), 1447 (Française des glycérides), 2091 (comm. cptes suppl. Huileries + savonn. Ouest-Afr.), 2164 (v.-pdt Frse et Chérifienne p. le Commerce et l'industrie « France-Maroc »).

SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal), 17, rue de Thiès. Tél. : 226-10, 226-11. Usines : 327-73, 327-89.

Correspondant en France : « La Commerciale d'Exportation et d'Importation », 23, rue Edmond-Rostand, Marseille.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1930 pour une durée de 99 ans.

OBJET : L'achat et la vente des marchandises en général, l'importation et l'exportation, les consignations et les commissions, ainsi que l'exécution de toutes sortes d'affaires de commerce et entreprises industrielles (notamment huileries, savonneries et décorticage)

PARTICIPATIONS : Société sénégalaise des Huiles de Rufisque ; Société chérifienne de matériel industrie et ferroviaire ; Société dakaroise de stockage des huiles de Rufisque ; Société nord-africaine de distribution d'huiles d'arachides.

CAPITAL SOCIAL : 144 millions de fr. C.F.A., divisé en 96.000 actions de 1.500 fr. C.F.A.

À l'origine, 2.500.000 fr. porté, en 1936, à 2.825.000 fr. par émission d'actions de numéraire, en 1939, à 5.650.000 fr. par incorporation de réserves et création d'actions gratuites ; en 1943, à 11.300.000 fr. par émission d'action de numéraire. Élevé en août 1945 à 22.600.000 fr. par création de 11.300 actions de 1.000 fr. par attribuées gratuitement (1 pour 1). Ce capital a été exprimé en francs C.F.A., en décembre 1945. Porté en 1949 à 90.400.000 fr. C.F.A. par création [de] 67.800 actions de 1.000 fr. C.F.A. attribuées gratuitement (3 pour 1). Porté en 1954 à 141 millions de fr. C.F.A. par élévation du nominal à 1.500 fr. et création de 5.600 actions de 1.500 fr. réparties gratuitement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin avril

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 1/3 du solde disponible aux actions à titre de 1er dividende. 10 % au Conseil, le solde aux actions sauf prélèvements facultatifs pour report à nouveau ou fonds de réserve.

EXERCICE SOCIAL : 1^{er} novembre au 31 octobre.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Siège social, Banque de l'Afrique Occidentale, Crédit Marseillais, à Marseille, B.N.C.I, Casablanca.

COTATION : Actions : Bourse de Marseille et Bourse de Casablanca. — Notice SEF : CO 234

	Amort.	Provis.	Bénéf. net	Réserves	Divid. et tant.	Div. net par act.
	(En 1.000 fr. C.F.A.)				(En fr. C.F.A.)	
1948	—	—	4.735	236	4.724	150

1947	—	—	16.939	847	6.482	200
1948	—	—	79.093	68.158	12.588	300
1949	—	—	72.609	3.630	20.116	150
1950	—	—	36.220	1.811	18.168	150
1951 (1)	—	—	46.734	1.338	18.258	150
1952	—	—	83.596	40.000	12.186	100
1953	—	—	49.429	53.600	23.744	200
1954	22.000	20.000	22.246	1.112	15.810	150

(1) Exercice de 10 mois,

BILANS (En 1.000 francs)

	31 déc. 1950	31 oct. 1951	31 oct. 1952	31 oct. 1953	31 oct. 1954
ACTIF					
Immobilisations	156.066	163.628	187.628	204.830	251.558
Autres valeurs immobilisées	38.713	38.968	24.560	7.774	7.523
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	116.107	253.726	252.581	93.466	326.881
Débiteurs	419.113	122.226	95.530	127.633	104.410
Disponible	28.572	2.724	11.652	102.341	6.080
	<u>758.571</u>	<u>581.272</u>	<u>571.951</u>	<u>536.044</u>	<u>696.452</u>
PASSIF					
Capital	90.400	90.400	90.400	90.400	144.000
Réserves	97.807	117.290	148.438	171.864	184.042
Fonds de renouvellement et provisions	35.573	34.066	27.134	25.117	5.025
Amortissements	70.555	86.407	103.435	123.645	141.526
Dette à court terme	428.016	205.375	168.948	75.589	199.613
Bénéfices	36.220	47.734	33.596	49.429	22.246
	<u>758.571</u>	<u>581.272</u>	<u>571.951</u>	<u>536.044</u>	<u>696.452</u>

1959 : scission. Unipol reprend les Huileries de l'Ouest-Africain, et les Nouvelles Savonneries françaises reprennent les Nouvelles Savonneries de l'Ouest-Africain.